



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51  
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 11  
votants : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

L'an **Deux Mille Vingt Quatre** le **23 octobre** à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, Mairie de Crevant-Laveine-Salle du Conseil  
4 rue de la Mairie à Crevant-Laveine  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 11/10/2024

**PRESENTS** : MMES A. TARTRY-LAVEST, GRENIER M.C.,  
MS BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L., DUROHANY D.,  
MS GARMIS F., GIRARD J.B., MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.

**ABSENTS** : MME GONINET L., MS AURIEL L., BRIVARY J.F., DURUPT S., ROUVIDANT J.L.

**POUVOIRS** : MME GONINET L. POUVOIR A M. DUROHANY D.  
M. AURIEL L. POUVOIR A M. MAZELIER V.  
M. DURUPT S. A M. DERBIAS J.L.  
M.ROUVIDANT J.L. A M. MAURIN D.

### DELIBERATION N° 2024-10-05

#### **OBJET : Maitrise d'œuvre-Avenant n°1 -Réhabilitation du bâtiment administratif**

Dans la délibération du 21/12/2021, Monsieur le Président informait le Comité syndical de la nécessité du projet de réhabilitation des bureaux et du 1<sup>er</sup> étage dans le bâtiment administratif situé Place de la Maire à Lezoux. Ce nouvel avenant inclut en supplément la réhabilitation du logement du rez de chaussée.

Monsieur le Président présente le projet établi par le cabinet d'architecture Coudert Vaillant Architecture.

Le Comité syndical après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président, l'examen du dossier présenté et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le marché de maitrise d'œuvre pour un montant estimatif de 24 680€ HT et tous les documents correspondants à cette consultation et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision
- de charger le Président de procéder au règlement des dépenses correspondantes au chapitre 23 prévus sur le budget primitif 2025.

Pour extrait certifié conforme,  
Signé par Vincent MAZELIER,  
Le Président



.../...